

La Ville de Liège met à disposition, à l'auteur de projet, à titre temporaire, dans le cadre de la mission et pour la période de celle-ci, les données numériques mentionnées ci-dessous selon les conditions spécifiées. Ces données n'ont aucune valeur juridique et réglementaire. La responsabilité de la Ville de Liège ne peut être engagée par leurs utilisations et leurs diffusions quel que soit le mode de représentation et l'analyse inhérente (statistiques,...).

Auteur de projet :

Mission :

Etendue spatiale:

Période :

La convention débute le 00/00/0000 pour période de 0 mois

Données :

1. Donnée(s) de la Ville de Liège :

- ...

2. Donnée(s) externe(s) :

- ...

Conditions

Le bénéficiaire (l'auteur de projet) s'engage :

- à la non diffusion des données vers des tiers ;
- au respect de la vie privée ;
- à n'utiliser les données que dans le cadre de la mission ou étude définie et dans les temps impartis pour celle-ci ;
- à n'utiliser les données que dans le cadre de la mission ou étude définie et dans l'espace géographique nécessaire à cette mission ;
- à la restitution des données dès la fin de la mission (aucune copie, peu importe la forme, ne pourra être effectuée) ;
- à mentionner obligatoirement les sources sur tous les documents (cartes, plans, images, montages ...) utilisant les données mises à disposition dans le cadre de la présente convention ;
- à demander l'autorisation à la Ville de Liège, Département de l'Urbanisme, avant toute publication ;
- à communiquer à la Ville, de façon complète et circonstanciée, tout usage qui est fait des données fournies ;
- le cas échéant, à effectuer l'ensemble des démarches en vue de l'obtention des conventions et licences avec les différentes organisations et administrations compétentes pour les données

n'étant pas propriété de la Ville de Liège. Ces données sont fournies à titres provisoires et précaires afin de répondre à la nécessité du respect des délais. Une copie de ces conventions et licences devra être envoyée au département de l'Urbanisme dans les meilleurs délais ;

- le cas échéant à respecter les dispositions d'utilisation des données pour laquelle la Ville s'est engagée vis-à-vis du ou des propriétaires des données (SPW, SPF, ...) .

En cas de litige, la Ville de Liège pourra s'adresser aux tribunaux compétents de l'arrondissement de Liège.

Fait en deux exemplaires

Pour accord

Date

Signature(s)